



# REGLEMENT MB STREET 2012

---

Toute inscription à la MB Street 2012 implique l'acceptation du règlement. Le non respect du règlement peut entraîner la disqualification du coureur.

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation FFC relative à la pratique du VTT en vigueur. Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

## 1. DEFINITION

La course MB Street est une épreuve de VTT qui propose aux concurrents un parcours cross-country chronométré dans les ruelles d'une ville des Portes du Mont Blanc. Le parcours est court (1 à 2 Km ; 2 à 4 min), à répéter plusieurs fois. Il présente une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants (obstacles urbains : escaliers, ruelles étroites, petits ponts...), et des sections plus larges permettant de doubler.

La compétition se déroule en deux phases :

- le contre la montre, chaque coureur parcourt une fois le parcours en un minimum de temps. Cette phase permet de préparer des groupes de 4 coureurs (appelé carré) pour disputer le short track.

- le short track : épreuve éliminatoire opposant 4 coureurs qui s'élancent côte à côte sur le même parcours. Une seule manche est organisée par carré, seuls le premier et le deuxième sont qualifiés pour la manche suivante jusqu'à l'obtention des 4 meilleurs qui disputeront la manche finale.

Le coureur déclaré « vainqueur » sera celui qui termine premier de la manche finale.

## 2. L'ORGANISATION

La MB Street est organisée par l'association MB RACE.

Coordonnée de l'organisateur – comité de course :

Association MB RACE  
1051, avenue de Genève  
74700 SALLANCHES  
+33(0)4 50 91 37 82 | [vincent@mb-race.com](mailto:vincent@mb-race.com)

### 2.1 Dates et lieux

La MB Street aura lieu le 7 juillet 2012.

L'épreuve se disputera à Combloux.

### 2.2 Processus d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2012. Le nombre de place est limité à 64 participants.

Pour s'inscrire, deux possibilités sont offertes aux candidats :

- En ligne sur le site [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com)

- Par bulletin papier disponible dans les salons et magasins partenaires à renvoyer à l'adresse ci-dessous accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la MB RACE ainsi que la photocopie de la licence 2012 ou le certificat médical.

Association MB Race  
1051, avenue de Genève  
74700 SALLANCHES

Sous réserve de places disponibles, la date limite des inscriptions est le 28 juin 2012 (caché de la Poste faisant foi) pour les bulletins papier, et le 6 juillet 2012 à 12h pour les inscriptions en ligne.  
Possibilité de s'inscrire sur place, si des places restent disponibles.

Le montant de l'inscription est fixé à 10 € (frais de gestion pour les inscriptions en ligne à ajouter).  
Pour les inscriptions en ligne et par courrier, le règlement du montant de l'inscription devra se faire avant le 6 juillet 2012 12h. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglé leur inscription seront considérés comme non partants.

L'inscription comprend, pour chaque coureur, la logistique et la sécurité de la course.

### **2.3 Annulation et remboursement**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif ; et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

## **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **3.1 Participation**

La course MB Street est ouverte à tous les compétiteurs licenciés ou non.

Les compétiteurs doivent posséder une licence FFC, FSGT, UFOLEP ou Fédération Nationale affiliée à l'UCI indiquant la mention « certificat médical validé » ; ou fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition, datant de moins d'un an.

Les participants ont connaissance que :

- aucun certificat médical ne sera délivré sur place
- aucune décharge ne sera acceptée
- pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

### **3.2 Catégories**

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Hommes, à partir de 16 ans (nés en 1996 et avant)
- Dames, à partir de 16 ans (nés en 1996 et avant)

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

## **4. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRE / MATERIEL / ASSISTANCE**

### **4.1 Equipement**

Le port du casque intégral avec jugulaire attachée et les gants sont obligatoires. Tout pilote se présentant au départ sans l'ensemble des équipements obligatoire se verra refuser le départ.

## 4.2 Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

Le changement de vélo est interdit.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés exclusivement aux sponsors officiels de l'organisation et doivent être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés, entraînera le refus du départ ou des pénalités à l'arrivée.

## 4.3 Assistance

Aucune assistance extérieure n'est autorisée pendant la course. Les pilotes doivent évoluer en autonomie.

# 5. ACCEUIL / RETRAIT DES PLAQUES ET DOSSARDS

Le retrait des plaques de cadre se fera le samedi 7 juillet 2012 (avant le briefing de la course) sur le lieu de départ. Voir détails sur le site [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com)

Chaque pilote devra être inscrit à l'épreuve. Il devra présenter lors du retrait de son dossard :

- pour les mineurs, l'autorisation parentale.
- pour les licenciés, sa licence FFC 2012 (avec certificat médical mentionné) ou une licence FFCT, FSGT, UFOLEP mentionnant le certificat médical et le cyclisme,
- pour les non licenciés, fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 1 an (original ou photocopie).

Attention : sans ces éléments nous ne pourrions vous remettre votre dossard.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire (article 4)
- être au minimum âgé de 16 ans pour participer

# 6. PARCOURS ET RECONNAISSANCE

Le parcours est court (1 à 2 Km), à répéter plusieurs fois. Il présente une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants (obstacles urbains : escaliers, ruelles étroites, petits ponts...), et des sections plus larges permettant de doubler. La zone située après le départ sera linéaire et libre de tout obstacle. Il sera matérialisé par des panneaux, des barrières et de la rubalise.

La reconnaissance du parcours sera possible, dans un délai imparti, avant le coup d'envoi de la course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourci, le sens inverse, et l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage, entraînera la mise hors course.

En cas de neutralisation totale, ou d'annulation de la course le jour même (conditions météorologiques excécrables ...), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

## 7. DEROULEMENT DE LA COURSE

### 7.1 Le briefing

Un briefing de course aura lieu le samedi juste avant le coup d'envoi de la course : présence obligatoire. (Voir horaires sur le site [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com))

### 7.2 Le contre la montre

Les coureurs s'élanceront toutes les 30'' pour effectuer le parcours en un minimum de temps.

A l'issue de cette phase, le classement permettra de mettre en place les carrés pour la phase short track. Ils seront formés afin de veiller à ce que les meilleurs puissent en théorie seulement se rencontrer en finale.

### 7.3 Le short track

Les carrés sont appelés quelques minutes avant leur départ. Ils sont seuls responsables de leur présence. Sur la ligne de départ, les 4 coureurs choisiront leur position dans un couloir côte à côte, séparé. Ils prendront le départ arrêté, la roue avant se trouvant entièrement derrière la ligne de départ. Tout faux départ entraîne la disqualification du coureur. Les absents seront classés derniers de leur groupe.

Une seule manche est organisée par carré. Le premier et de deuxième sont qualifiés pour la manche suivante, jusqu'à l'obtention des 4 meilleurs qui disputeront la manche finale. Les autres coureurs sont éliminés. En cas d'égalité à l'arrivée, le gagnant sera celui qui a eu le meilleur temps pour le contre la montre. Des manches hommes et dames auront lieu afin d'établir un classement séparé.

Le coureur déclaré « vainqueur » sera celui qui termine premier de la manche finale. Les coureurs de chaque manche non qualifiés pour la finale, disputeront une manche chronométrée. Leur temps manche permettra d'établir le classement final.

Les pilotes s'engagent à effectuer le parcours dans son intégralité. Le non-respect du parcours, la prise de raccourci, le sens inverse, et l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage, entraînera la mise hors course. Si le coureur sort du parcours, il devra le reprendre à l'endroit où il l'a quitté.

## 8. CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Le coureur déclaré « vainqueur » sera celui qui termine premier de la phase finale. En cas d'égalité, le temps du contre la montre départagera les concurrents.

A l'issue de la MB Street, seront récompensés les 3 premiers coureurs de la phase finale.

## 9. ABANDON

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre à la ligne de départ pour annoncer son abandon.

## 10. RECLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai maximum de quinze minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

## **11.ASSURANCE / RESPONSABILITE**

L'organisation contracte une assurance qui assure les coureurs en responsabilité civile. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

## **12. CAS DE FORCE MAJEURE**

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

## **13.RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Au vu de la beauté du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers, ...par terre). Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités.

## **14.DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation à la MB Street 2012, chaque concurrent autorise expressément MB RACE (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB RACE en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **15.MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le comité de course se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.